

CALENDRIER FISCAL 2014 DES PETITES ENTREPRISES (art 461 bis du CGI, tome 1)

DU 10 AU 20 Janvier :

- Déclaration de la liste des fournisseurs ou des sources d'approvisionnement pour les contribuables soumis au régime du forfait (art. 28 bis du CGI)

DU 10 AU 20 FEVRIER :

- Déclaration de l'impôt global forfaitaire (IGF) (article 28, CGI, tome 1)
- Déclaration des entrepôts de marchandises (article 312, CGI, tome 1)

Du 10 au 20 MARS :

- Paiement du montant total de la contribution de la patente et délivrance du titre de la patente (article 310, CGI tome 1)
- Paiement du 1^{er} acompte de l'IGF (article 3 bis Loi n°5/96 du 02 mars 1996 modifié)

Du 10 au 20 AVRIL :

- Déclaration de la liste des fournisseurs ou des sources d'approvisionnement pour les contribuables soumis au régime du forfait (art. 28 bis du CGI)

Du 10 au 20 juin :

- Paiement du 2^{ème} acompte de l'IGF (article 3 bis Loi n°5/96 du 02 mars 1996 modifié)

Du 10 au 20 JUILLET :

- Déclaration de la liste des fournisseurs ou des sources d'approvisionnement pour les contribuables soumis au régime du forfait (art. 28 bis du CGI)

Du 10 au 25 août :

- Paiement du 3^{ème} acompte de l'IGF (article 3 bis Loi n°5/96 du 02 mars 1996 modifié)

Du 10 au 20 octobre :

- Déclaration de la liste des fournisseurs ou des sources d'approvisionnement pour les contribuables soumis au régime du forfait (art. 28 bis du CGI)
- Paiement du 4^{ème} acompte de l'IGF (article 3 bis Loi n°5/96 du 02 mars 1996 modifié)

AVEC CE CALENDRIER VOUS ETES PROTEGES